

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 11 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en mi-journée à l'établissement pour une inspection de surveillance.

- Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 9 dossiers sur 17.
- Les médicaments sont rangés sous clé dans chaque local et dans la cuisine et hors de portée des enfants.
- Les dossiers des enfants contiennent la documentation requise, les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 9 dossiers sur 17.

À mon arrivée les enfants font la sieste, j'ai pu aussi observer les enfants qui se lèvent, rangent et sont en jeu libre calme pendant que les autres se lèvent calmement.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 septembre 2025

Date

original signé par
Christelle Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 septembre 2025

Date